

Les réfugiés politiques Provençaux dans le Comté de Nice après le coup d'état du 2 décembre 1851

Dans un précédent numéro de cette Revue (1) notre collègue. M. Boniface avait étudié le cas d'un proscrit célèbre, le docteur César Provençal. Nous avons pensé qu'il serait intéressant d'étendre ces recherches à l'ensemble des réfugiés provençaux qui trouvèrent asile et protection dans notre région.

Entre 1848, particulièrement après les journées de Juin et 1851, surtout après les troubles de décembre, le Comté de Nice a vu affluer quantité d'émigrés, qui, plus heureux que ceux de 1789-1792, ont pu jouir d'une certaine sécurité (2).

Ceci est important dans le développement de notre cité ; jusqu'alors, seuls les étrangers et les hommes possédant une certaine fortune avaient pu gagner nos rivages. Désormais, ce sont des gens du peuple (on trouve 1228 cultivateurs inculpés par la Commission mixte du Var (3) qui réussissent à gagner une région peu différente d'ailleurs de la leur, C'est ce qu'expliquait 4 ans plus tard le sous-préfet de Grasse, Féraud, dans une lettre au Consul de France à Nice, Léon Pillet (22 octobre 1855), concernant cette fois l'embauchage des déserteurs sardes (4) ; en voici un extrait :

« Au termes des instructions... tous les déserteurs sardes arrivant
« sur notre territoire, doivent être internés. Je les dirige donc direc-
« tement sur Draguignan où M. le préfet leur délivre un titre de

(1) Léonce Boniface : *Un proscrit varois de décembre 1851 dans le Comté de Nice*. Le docteur César Provençal (1814-1868) (*Provence-Historique*, tome III, fascicule 14 Octobre-décembre 1953 ; Pages 126-130).

(2) Joseph Combet : *La révolution à Nice (1792-1800)* - Paris, Leroux 1912 (234 p.).

(3) Victor Fournier : *Le coup d'Etat de 1851 dans le Var Draguignan*, Olivier-Joulian, 1928 - Arch. départementales du Var 4334 - SP-2-6.

(4) Arch. départementales des Alpes-Maritimes : Consulat de France-Série Z 40.

« voyage pour les résidences qui leur sont assignées. Mais ces étrangers s'éloignent à regret de la frontière où ils peuvent recevoir la visite de leurs parents et où l'*idiome a de grandes analogies avec leur langue*. Il n'est donc pas rare qu'ils reviennent dans cet arrondissement où les propriétaires les emploient à la culture de leurs terres ».

Féraud connaissait bien la question ; ce qu'il affirme touchant les déserteurs venant du Comté de Nice, est aussi valable pour les réfugiés varois ou bas-alpins, quatre ans auparavant.

Le Comté de Nice fut la terre d'asile par excellence, évidemment en raison de sa proximité, mais aussi et surtout parce que le proscrit ne se sentait pas isolé ou étranger et c'est un fait de première importance. Les passeports provisoires ou d'arrondissements sont fréquents ; les produits maraîchers, les raisins de Vence, de Saint-Jeannet, de la Gaude, sont apportés sur le marché de Nice deux à trois fois par semaine, les autorités sardes dont l'intendant-général La Marmora, se montrent très compréhensives ; le passage du Var est libre pour le pèlerinage annuel à Notre-Dame de Laghet qui attire de nombreux fidèles provençaux de la rive droite (5). Bref, toutes ces conditions réunies font que cette terre d'exil n'a pas l'âpreté et la dureté habituelles.

Les *drailles* de transhumance sont des chemins faciles et normaux pour aller de la Provence intérieure vers le Comté de Nice et restent la voie d'évasion et de refuge vers la haute-vallée du Var (Entrevaux-Guillaumes) et de là, soit vers la Vésubie et la Tinée, soit vers Nice même (6). Ce n'est donc pas sur des chemins ignorés que s'engageront les réfugiés : ils savent où ils vont, ce qui est essentiel en cas d'évasion.

Le regretté professeur Georges Doublet avait retrouvé, dans une série d'articles (7) les traces de quelques-uns de ces proscrits : Elzeard Pin, Demosthènes Ollivier, mais ce sont les plus notoires. Nous aimerions suivre ici, à leurs côtés, ces modestes cultivateurs, bouchonniers ou boulangers pris dans la colonne d'Aups, par exemple, et qui se retrouvèrent, quelque peu ahuris, sur les chemins niçois.

(5) Arch. Départementales des Alpes-Maritimes : Série Z 40 : Consulat de France à Nice (correspondance avec le préfet du Var et le sous-préfet de Grasse) : Par une circulaire en date du 23 juin 1851, le préfet M. de Romand signale au consul Léon Pillet que le passage du pont du Var, à l'occasion du pèlerinage à Laghet, est libre, selon la coutume.

(6) Fernand Benoit : *La Provence et le Comtat-Venaissin* Gallimard 1949 P. 216.

(7) Doublet : Dans l'*Eclaircur du Dimanche* : 6 et 20 mars 1927 - Léon Pillet, ancien directeur de l'Opéra de Paris, consul de France à Nice ; 29 mai 1927 - Aladenize, consul de France à Nice ; 21 août 1927 : Le baron de Maussion, consul de France à Nice ; 18 septembre 1927 : Les proscrits du 2 décembre à Nice - (Archives de la Ville de Nice et Nice - Historique ; 1937. P. 142).

L'Émigration vers le Comté de Nice

Lorsque l'échec de l'insurrection, fort désordonnée d'ailleurs, fut inévitable dans le Var et en Vaucluse, ainsi que dans les Basses-Alpes, un nombre sans cesse accru de réfugiés se dirigea vers l'Est. Certains récits de cette migration à grande échelle sont fort instructifs. Le docteur Provençal, qui s'échappait de Cagnes, dut passer le Var à la nage ; il suffisait, en effet, de gagner une des îles alluvionnaires d'ailleurs changeantes, qui se trouvaient dans le lit du torrent, pour se trouver en territoire sarde (8).

Le 10 décembre 1851, Elzeard Pin s'enfuit ; du 11 au 14, il traverse à pied les Basses-Alpes dans toute leur largeur ; Le 15, il est à Entrevaux et passe en Piémont où il restera quinze ans. Il reprit sa plume de poète sous les oliviers de Saint-Hospice (9).

Camille Duteil, ancien rédacteur du Journal « *Le Peuple* », de Marseille, chef de la colonne insurrectionnelle d'Aups, réussit à gagner le Haut-Comté, avec Firmin Almaric (10) ; Marc Martel (11) ; Vital Pérès (12), Campdorcas (13). Dans son ouvrage, Charles Dupont (14) reproduit le récit circonstancié de Duteil concernant leurs pérégrinations.

« Par où nous avons passé ? Il me serait bien difficile de le dire. « Mais nous étions tantôt au milieu des rochers, tantôt au bord des « précipices... Le Pont de Gueidan n'était plus qu'à cent pas devant « nous. Là était un poste de douane qu'on avait peut-être renforcé... « Après avoir fait cinq cents pas, nos guides nous embrassèrent en « nous disant : vous êtes sauvés ! Ils pleuraient de joie. On leur donna « comme souvenir nos plus belles armes de chasse. Nous étions bien « encore en France, mais nous n'avions plus de gendarmes, ni de « troupes, ni de douaniers à craindre, et au point du jour, nous arrivions à Sausses (15), dernier village de la frontière... Nous arri-

(8) La question des « Iscles » du Var fut une querelle de longue durée ; droits de ramassage du bois, de l'osier (cf. Arch. Dép. Alpes Maritimes, Z 39).

(9) Cf. Aimé Autrand : *Annuaire administratif et statistique du Vaucluse pour l'an 1951* (Avignon, Rullière frères 1951).

(10) Ancien conducteur de diligences entre Draguignan et Nice.

(11) Médecin, âgé de 49 ans, résidant à la Garde-Freinet.

(12) Bouchonnier de la Garde-Freinet, âgé de 57 ans.

(13) Orthographe Campdorcas (Marie-André) par les services du Consulat de France à Nice.

(14) Ch. Dupont : *Les Républicains et les Monarchistes dans le Var en décembre 1851* - Paris, Baillière et Co, 1883 - pages 248-250.

(15) Orthographe Sausses ou Sauze.

« vâmes exténués de faim et de fatigue sur le territoire piémontais, « et dans une pauvre ferme, où l'on nous accueillit... » (16).

On peut imaginer — par ces trois exemples — quelles furent les épreuves de ces réfugiés : C'est surtout par Entrevaux ou par le pont du Var que se firent les entrées les plus nombreuses. Quelques-uns eurent l'idée d'emprunter la voie de l'Estéron, soit de Sallagriffon et d'Aiglun vers Sigale, soit par Roquesteron (coupé en deux par la frontière), soit encore de Bouyon vers Gillette. Mais ces passages se firent surtout de nuit (Les déserteurs ou ouvriers sardes empruntaient souvent ces passages (17).

Quelles sont les catégories sociales des réfugiés ? Trois états comparatifs peuvent être étudiés :

1^o) Celui de l'Intendance générale de Nice : « *Stato nominativo degli emigrati politici francesi rifugiati à Nizza dopo il 2 dicembre 1851* » (Arch. Départ. A. M. Z 300).

Il donne 247 noms avec prénoms, numéros d'ordre d'inscription de la police sarde, le lieu de naissance et la profession. Il paraît assez sommaire et incomplet. Ceci semble donner raison au mémoire de décembre 1853, dressé par le Vice-Consul de France, gérant du Consulat, Joseph Borg (18) déclarant « que les autorités sardes mettent « peu de soins pour connaître le nombre précis des réfugiés et en « informer le consulat de France ; les autorités ont donné au consulat « une première liste de 77 noms alors qu'elles en avaient 96 ». (19).

2^o) *Un Etat Général* présentant les noms, positions et changements survenus à leur état, des réfugiés politiques français entrés dans les Etats Sardes par la frontière du Var (20), dressé par les services du consulat de France. Il porte 432 noms, avec l'âge, la profession, le lieu et la date de naissance, le domicile, l'arrivée à Nice, la demeure à Nice, les dates de soumission, de grâce et de rentrée en France, avec des observations facultatives. Il est à noter qu'une quarantaine de noms n'ont que peu ou pas d'indications détaillées.

(16) Sans doute, en aval de Daluis Cf. *Carte Corographique du Comté de Nice 1847 dressée par le baron Louis Durante pour son ouvrage : Chorographie du Comté de Nice* (Turin, Favale, MDCCCLII, en langue française).

(17) Lettre de l'Intendant de la Marmora, en date du 9 mars 1856 (Arch. Z 40).

(18) Joseph Borg, né à la Valette (Malte) le 14 mai 1782, naturalisé français le 26 mai 1829, vice-consul et chancelier du Consulat de France à Nice (Arch. Dép. A. M. Z 116, F^o 88) ; archiviste-adjoint des A. M. dès juillet 1860 ; décédé à Nice le 28 mars 1869. Enterré au cimetière St-Pierre, à Magnan.

(19) Arch. Dép. des Alpes-Maritimes - Z 300 (dossier : réfugiés politiques).

(20) A la date du 21 janvier 1854 - Cet état, de même que le suivant - est tiré du dossier Z 300.

3°) *Un Etat des Réfugiés* politiques à Nice (également du Consulat de France, sans date, mais vraisemblablement de décembre 1852). Il comporte 270 noms répartis ainsi :

Réfugiés soumissionnaires :	39
Réfugiés non rentrés en France :	206
Expulsés :	25
	270

Il faut ajouter 83 réfugiés rentrés en France, ce qui porte le total à 353.

Il ressort de la confrontation de ces trois documents que l'état du Consulat français N° 2 semble le plus proche de la vérité. Défalcation faite des réfugiés qui ne firent que transiter par Nice, on peut avancer qu'environ 350 proscrits trouvèrent asile à Nice ou dans son Comté.

Nous sommes loin des exagérations manifestes de Taxile-Delord qui affirmait que le chiffre des réfugiés à Nice, en janvier 1852, s'élevait à *six cents*... On peut, en effet, faire confiance aux dossiers dressés par le chancelier du Consulat Joseph Borg, homme consciencieux, profond connaisseur du pays niçois, et cheville ouvrière de ce Consulat de France à Nice depuis 1829, et qui y connut dix titulaires (21). Les lettres échangées à ce propos, avec le délégué de l'Intendance générale, Bergamini, sont remarquables par leurs détails scrupuleux.

Sans doute, Taxile-Delord compte-t-il des personnes entraînées dans le désarroi de la débâcle et qui purent rentrer presque sans formalité (22). Il faut, pour avoir une idée juste, attendre la décantation indispensable, vers décembre 1852.

* * *

A quelles classes sociales appartiennent donc ces réfugiés ?

Une première constatation : l'abondance des petits métiers des classes *rurales*. Dans l'état de janvier 1854, on relève 48 noms de cultivateurs (dont 8 propriétaires et 5 « *mainagié* ») de Saint-Laurent-du-

(21) Joseph Borg fut nommé vice-consul par un acte du 10 octobre 1829.

Il a donc connu successivement dix consuls, dont voici les noms, par ordre chronologique : 1827-1830 : Chevalier de Candolle ; 1830 : Chevalier Masclat ; 1834 : Comte de Canclaux ; 1841 : Marquis de Châteaugiron ; Mai 1848 : Gaillard de Ferry ; septembre 1848 : Hippolyte Flury ; octobre 1849 : Léon Pillet ; Janvier 1852 : Aladenize ; Février 1853 : Baron de Maussion ; Juin 1855 : Léon Pillet (jusqu'au rattachement de 1860).

(22) De nombreuses pièces dans les Arch. Départ. des Alpes-Maritimes indiquent la présence à Nice de personnes contre lesquelles aucune condamnation n'a été prononcée.

Var au pays nimois, 33 noms de bouchonniers, particulièrement de la Garde-Freinet de Gonfaron, du Luc, puissante corporation, noyau de l'ancienne armée insurrectionnelle; 15 noms de cordonniers, sans compter la foule des boulangers, tailleurs de pierres, vétérinaires, bourreliers, ébénistes, métiers inséparables du monde paysan.

D'autres catégories sociales jouent un certain rôle : celui de meneurs ; tel est le cas de Jean Alter, cafetier, né à Neustadt (Bavière) de parents français, domicilié à Draguignan ; de l'instituteur Jean Honoré Achard né à Toulon, domicilié à Cannes, et qui est signalé par le préfet du Var (lettre du 17-9-1852) comme « démagogue fanatique proférant des menaces de mort contre Napoléon III » ; de Firmin Amalric ex-conducteur de diligences, « colonel chef-d'état-major des insurgés du Var, dangereux et fanatique violent », dit le relevé officiel ; du docteur Adolphe Barbaroux (44 ans), qualifié de « chef des réfugiés » ; du mécanicien Nicolas Cartier, 28 ans, demeurant à Brignoles, signalé comme dangereux ; de Fortuné Germain, dit « Saint-Martin », de Gordes (Vaucluse) condamné à dix ans d'Algérie ; du menuisier Edouard Pabant, 29 ans, de Draguignan « homme très exalté, dangereux » ; de l'avocat dracénois Honoré Pastourel (40 ans) ; du Vençois Jean-Baptiste Pastorelly (29 ans) ; du négociant en huiles d'olives Pierre-Albert Rey (31 ans), de Ménerbes (Vaucluse), catalogué par le consul de France comme « homme très dangereux, président d'un club montagnard, fanatique » ; du tailleur Joseph-François Roux (45 ans) de Mezel (Basses-Alpes).

Parmi les départements provençaux, il est évident que le Var fournit l'immense majorité des proscrits (23). Le chiffre, d'après l'état de 1854, atteint 266 *réfugiés*. Cette abondance s'explique par les deux faits suivants :

d'une part, la proximité de la frontière des Etats sardes, d'autre part, le département fut le centre de l'insurrection provençale (d'après Noël Blache et V. Fournier, la colonne d'Aups aurait compté plus de 5.000 hommes).

Le rapport du combat livré à Aups, daté du 15 décembre 1851, fut fait par le juge de paix du Canton Jean Antoine Gérard au procureur de la République Bigorie ; il évalue la troupe des insurgés de 5 à 6.000 personnes (24).

(23) Y compris, alors, l'arrondissement de Grasse.

(24) Archives départementales du Var (Evénements de décembre 1851) : Dossier Aups IV-M-20-I.

Dans ce recensement des Varois réfugiés dans le Comté de Nice, la Garde-Freinet vient en tête avec 27 représentants, les fameux bouchonniers qui passèrent en bloc à la révolte ; puis viennent Le Luc (24), Brignoles (22), Draguignan (18), Vidauban (17), Le Muy (16), Cagnes (10), Fréjus et Hyères (8), Callas et Salernes (7), Barjols, Grasse, Ampus, (6), Fayence, Saint-Tropez, Bargemon, Montauroux, Toulon, Gonfaron (5), etc. (25).

L'arrondissement de Draguignan vient en tête avec 163 exilés ; puis se classent par ordre : Brignoles (49), Grasse (33), Toulon (21). Cette répartition des proscrits à l'intérieur du territoire de Nice correspond donc bien avec l'importance relative prise par chaque arrondissement dans l'insurrection de décembre 1851.

Après le Var, les *Basses-Alpes*, dont les originaires sont 41 dans le pays niçois en 1854. Sur ce chiffre, 12 sont de Digne, 5 de Manosque, 4 de Barcelonnette, 3 de Riez.

Contrairement aux réfugiés du Var, ceux des Basses-Alpes sont des personnages de condition nettement aisée et semblent plutôt être des partisans légitimistes ou orléanistes, dans une forte proportion. Nous relevons dans leur liste :

Cinq propriétaires : Joseph Collomp (50 ans), de Barcelonnette, rentré par autorisation ministérielle du 26-7-1852 ; Du Chaffaut père et fils, de Digne ; Laurent de Loth (55 ans), de Manosque, qui obtient le passeport de rentrée le 19-4-1853 ; Jean-Etienne Gayde (26 ans), des Mées (passeport du 18-8-1852).

L'ex-sous-préfet, Jean Astoin qui fait sa soumission (29-4-1852) ; L'ex-directeur des postes de Manosque Jérôme -Benjamin Lesques (57)ans ; L'ex-vice-président du tribunal de Digne Latil (grâcié le 14 septembre 1852) ; L'ex-maire de Mure, le notaire Jean-Baptiste Itard (qui obtient un passeport le 5-12-1852) ; Deux autres notaires les Tartanson (26) Lucien (30 ans), Alphonse (40 ans), et l'ex-notaire Louis (60 ans) font leur soumission dès le 19 décembre 1851. On note encore deux aubergistes, trois marchands tailleurs, deux négociants, des

(25) Les autres localités représentées furent : Figanières (3), Cannes (3), Le Val (2), Biot (1), Le Puget-de-Cuers (1), Grimaud (4), Carnoules (1), Le Puget-sur-Argens (1), Méonnes (1), Flayosc (2), Antibes (1), Bagnols (3), Saint-Laurent-du-Var (1), Cuers (4), Saint-Maximin (4), La Gaudé (1), Saint-Paul-de-Vence (4), Bormes (1), Cogolin (2), Le Canet-du-Luc (1), Varages (1), Saint-Raphaël (3), Vence (3), Saint-Cézaire (1), Saint-Zacharie (1), Solliès (1), Lorgues (3), Trans (1), Carcès (1), Tourettes (2), Cabasse (2), Les Arcs (1), Tourves (2), Callian (1).

Selon le même état, les réfugiés de Barjols à Nice seraient au nombre de 6.

(26) Les Tartanson, père et fils, qui avaient été condamnés à la transportation en Algérie, s'étant remis entre les mains de l'autorité, virent leurs peines commuées en surveillance : Lucien fut envoyé dans la Loire (D'après les dossiers des Arch. départementales des Basses-Alpes).

imprimeurs, anciens huissiers, avocats (27), un meunier, etc... Il ne s'agit donc, en aucune façon, d'une émigration comparable à celle du Var foncièrement populaire.

Signalons, avant de quitter les Basses-Alpes, l'épisode particulièrement amusant que le Consul de France narre au Ministre des affaires Etrangères Drouyn de Lhuys, dans une lettre du 14 décembre 1851 (28). Il s'agit du compte-rendu de la visite faite au consulat par M. Prestat, procureur de la république à Digne, qui fuyant une insurrection qu'il croyait victorieuse, franchit clandestinement la frontière, déguisé en paysan piémontais, et après quatre jours de marche, arriva jusqu'à Nice, où les services du Consulat de France, le restaurèrent, le réconfortèrent et lui donnèrent les subsides nécessaires pour regagner Aix-en-Provence par la diligence... Heureuse époque !

Le *Vaucluse* a fourni quatorze exilés au pays niçois à cette date. Parmi eux, 9 viennent d'Apt, les autres sont de Ménerbes, Gordes et Bonnieux. Or, c'est surtout la région aptésienne qui fit l'insurrection de 1851 ; En avril 1852, la commission mixte du Vaucluse annonce que sont en fuite 69 personnes de l'arrondissement d'Apt, 24 de Carpentras, 23 d'Orange et 5 d'Avignon. Quels sont les chefs des comités insurrectionnels de Gordes et d'Apt que nous retrouvons à Nice ? Selon les archives du Vaucluse (29) il y avait à Gordes, Germain, maire ; à Apt, l'ex-représentant Elzeard-Pin, le conseiller municipal Crest, Adolphe Caire, Seymard, Tamisier et Meritan, dit *Barbès*.

Or, nous retrouvons à Nice ou dans le pays niçois :

Fortuné Germain, dit « Saint-Martin », dès juillet 1852, comme condamné à 10 ans d'Algérie (30) ; Alexis, Joseph, Elzeard-Pin, ex-représentant (dont nous avons vu ci-dessus la dramatique randonnée) ; Louis Crest, (28 ans), boulanger (il fait sa soumission le 15-9-1852, est grâcié le 15-1-1853 et obtient son passeport le 3-2-1853). ; Adolphe Caire, (26 ans) serrurier (soumis en décembre 1852, grâcié, obtient

(27) Ce sont : Barnaud, de Sisteron ; grâcié le 13 avril 1853 ; et Charles Cotte, (30 ans), du barreau de Digne, le 23 février 1853 et obtenant son passeport au consulat de France à Nice le 28 février.

(28) Archives Départementales des Alpes-Maritimes - Consulat de France à Nice : Direction politique - Z 20 (lettres envoyées) : 1841-1852. Lettre N° 85 (14-12-1851).

(29) Archives Départementales du Vaucluse - Série M. 1851 : police administrative.

(30) Arch. Départ. A. M. Série Z 300. Dans les lettres concernant les réfugiés, le juge de paix Moute, de Gordes, déclare que le nommé Fortunat Germain est né le 31 mars 1811 à Gordes, qu'il en fut maire après Février 1848 ; il fut révoqué six mois après. Il a fondé un club démagogique en 1849 (Lettre datée d'Apt, le 6 décembre 1853). Dans un autre document du même dossier une note de Borg précise que Germain arriva à Nice le 4-9-1852 et qu'il s'est présenté au Consulat le 18-7-1853.

son passeport le 12 février 1853) ; Jean Tamisier (50 ans), boucher, (soumis le 30-3-1853, obtient son passeport le 22-6-1853) ; Joseph Meritan, 26 ans, peigneur de chanvre.

Ainsi, nous pouvons affirmer que le comité directeur de l'insurrection aptésienne a réussi à gagner en entier, à part Seynard, le Comté de Nice.

Restent enfin les *Bouches-du-Rhône*, dont onze originaires ou résidents seulement ont gagné le Comté de Nice (31).

Neuf sont de Marseille ; parmi eux Bonnefoy Louis, sculpteur (32) ; le trop célèbre Camille Duteil (33) ; le docteur Eugène Chaudony (34), Charles Gillotier, tailleur de pierres (35), et Paul Valette boulanger (36). La Ciotat a fourni l'ébéniste André Guiot. (37).

Tel est le panorama de cette migration politique des réfugiés provençaux vers le Comté de Nice ; il nous reste à voir comment ces proscrits s'installèrent dans leur exil et quelles furent les conséquences pour le pays niçois d'un tel transfert.

* * *

Les Réfugiés dans le Pays Niçois

Grâce à l'autorité sarde qui demanda aux proscrits leur état-civil et qui les transmit au Consulat de France, ce dernier put faire parvenir — après de multiples retouches — une véritable géographie de leur résidences respectives au ministère des affaires étrangères.

Notons tout d'abord que l'immense majorité des réfugiés reste à Nice. La ville représente alors le chiffre de 40.000 habitants environ, en y comprenant la Bourgade, le faubourg de la Croix-de-Marbre, les

(31) D'autres départements fournirent quelques réfugiés (portés sur l'état de 1854). Dans le Midi : Drôme (2) ; Gard (5) ; Hérault (4) ; Hautes-Alpes (3) ; Ardèche (1) ; Haute-Garonne (1) ; pour le reste de la France : Seine (3) ; Puy-de-Dôme (1) ; Charente-Inférieure (1) ; Indre-et-Loire (1) ; Maine-et-Loire (1) ; Aisne (1) ; Moselle (1).

(32) Agé de 30 ans, demeurant à Marseille, natif de Lons-le-Saunier ; entré dans le Comté par St-Martin-du-Var en janvier 1853 (Arch. Départ. Bouches-du-Rhône M6 104) ; se présenta au consulat le 20 août 1853.

(33) Duteil fit sa soumission dès le 10 décembre 1851 (arch. du Consulat).

(34) Agé de 34 ans, obtient son passeport le 10 février 1853.

(35) Agé de 40 ans ; obtient un passeport le 28-2-1853. Il est noté comme Piémontais dans les dossiers de Marseille (Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, M6 106).

(36) Agé de 35 ans ; né à Uzès. Obtient le passeport, le 24-4-1852. Les dossiers de Marseille le présentent comme né à Nîmes (Arch. Dép. B. du R., M6 107).

(37) Agé de 37 ans, père de sept enfants (l'aîné à 14 ans) ; né à Civitta-Vecchia de parents français ; il travaillait dans l'atelier Blanc à la Ciotat ; considéré comme intelligent et travailleur (Arch. Dép. B. du R. M6 106). Arrivé à Nice le 19-XII-1851, soumis le 26 mars 1852, grâcié le 23 mars 1853.

campagnes de Saint-Roch, de Riquier, de Saint-Barthélémy, de Sainte-Hélène. Elle offre des possibilités de logement et d'emplois. Et, en outre, elle se trouve si près du Var que nul autre poste ne saurait satisfaire davantage des gens dont la majorité pensait que le Coup d'Etat serait éphémère.

Il faut enlever au nombre fixé ceux qui n'ont fait que passer, les chefs irréductibles, *leis madurs*, comme disent les bouchonniers... Tel est le cas de l'imprimeur Beaume Joseph, de Digne, qui part pour Turin ; de Joseph Brunel, clerc d'avoué, de Draguignan, également dans la capitale des États sardes. Des cas curieux se présentent : alors que l'ex-huissier Pierre Alliaux, de Valensole, réfugié d'abord en l'île de Malte, gagne Nice à la fin de 1852, un original comme l'ex-capitaine au 71^e régiment, Joseph-Gustave Becquet, de Siergiers (Charente-Inférieure) va vers la Turquie pour s'engager (38), ou comme le tisserand Louis-Victor Lions, de Solliès-Ville, qui, le 2 septembre 1854, informe le Consulat qu'il gagnait Gênes en vue de s'expatrier pour Lima...

Quelquefois, les résultats sont plus tristes ; tel est le double décès à Gênes, des frères Coulomb, Etienne-Paul et Jacques, respectivement âgés de 28 et 29 ans, tous deux bouchonniers et natifs de La Garde-Freinet. Une lettre du consul de France à Gênes annoncera le pénible dénouement.

Mais les plus nombreux furent ceux qui restèrent à Nice, puis par ordre d'importance, à Villefranche (39), à Saint-Jean, à Puget-Thénières, à Menton, à Levens, à Tourette-Levens, Gairaut, etc.

Rares sont les réfugiés qui restèrent chômeurs ; les Niçois vinrent à leur aide et ils furent assez rapidement employés ; la plupart des cultivateurs trouvèrent une ferme ou une maison de campagne où subsister : tel est le cas du jeune André Bertrand, 24 ans, de Callas, qui est embauché chez Malbec, maison Franco, au chemin de Saint-Etienne ; de Victor Carle, de Bonnieux (Vaucluse), employé par l'aubergiste Bovis, rue du petit Séminaire ; de Joseph Main, de St-Maximin, recueilli par le baron de Châteauneuf ; d'Alexandre Pastourel, qui travaille chez Reynard, restaurateur à Villefranche, etc.

(38) Voici ce qu'il déclare au consulat de France, en septembre 1853, et qu'il confirma par une lettre datée de Gênes (20-2-1854) : « D'abord titulaire à Nice d'un cabinet de photographie de concert avec un réfugié italien de Sarzana, Fontana, il fut expulsé de Nice ; il demanda un certificat constatant qu'il a fait sa soumission à l'Empereur ; il part s'engager dans l'armée turque ».

(39) A cette époque, la commune de Villefranche comprenait les localités de Saint-Jean et de Beaulieu.

Charles Dupont, d'Hyères — auteur de l'ouvrage « *Républicains et monarchistes dans le Var en décembre 1851* » écrit à Nice en 1853, l'essentiel de ce livre, et consacra au séjour des proscrits à Nice quelques pages assez justes (40). Il montre comment les bouchonniers par exemple avaient loué au quatrième étage d'une maison de la rue Cassini un vaste appartement où tout camarade pouvait venir se réconforter et goûter une maigre pitance. L'École de Commerce de Nice, dirigée par M. Louis Garnier, le frère de l'économiste, admit successivement dans son personnel un certain nombre de proscrits de valeur : Charles Dupont lui-même comme économiste ; Scipion-Pierre Issaurat (26 ans), instituteur de Saint-Cézaire, comme directeur de l'école primaire ; Banet-Rivet, docteur-ès-Sciences de la Faculté de Paris, ex-astronome de l'observatoire de Marseille, comme professeur de physique (41) ; Constant et Ganzin (42), comme maîtres d'études. Mais de nombreux réfugiés ne songeaient qu'à rentrer en France et à profiter des grâces impériales dont le consulat de France se faisait le dispensateur. D'ailleurs Aladenize, par exemple, ne pensait qu'à être juste ; le 19 février 1852, il écrivait à Drouyn de Lhuys (43) :

« Il me semble qu'il faudrait considérer les réfugiés comme des prévenus auxquels des délits graves ou des crimes sont imputés. Or, si ces prévenus avaient été arrêtés en France, ils auraient certainement le droit d'appeler un notaire dans leur prison pour passer des actes urgents et l'autorité judiciaire n'y mettrait aucune opposition ».

Beaucoup vinrent au consulat faire leur soumission, et au 21 janvier 1854, on comptait 135 passeports délivrés.

Les autres, soit que leur grâce fut rejetée, soit qu'ils ne voulurent point la solliciter, tentèrent de s'établir de façon durable ; certains même se marièrent : tel est le cas du bouchonnier Joseph Gayol (24 ans), de Vidauban, qui épouse la fille de l'ébéniste Joseph Ciaudo ; tel encore celui de Louis Germain, tondeur (36 ans), originaire de Fréjus, fiancé à une autre Mademoiselle Ciaudo (que le consulat français orthographe : Chaude), fille d'un des gérants de l'Hôtel-de-Savoie.

D'autres réfugiés s'insèrent dans la vie niçoise et finissent par s'intégrer à la société d'alors ; nous retrouvons leurs noms dans les « *Almanachs* » publiés dans la province de Nice — en italien et en français —

(40) Ch. Dupont : Op. cit. P. 252-268.

(41) Arch. Municipales de Nice : Journal *L'Avenir de Nice* (en langue française) : N° 760, du 14 octobre 1853.

(42) César Ganzin, 24 ans, instituteur du Canet-du-Luc, résidant à Gassin, arrivé à Nice en janvier 1852.

(43) Direction politique : gestion Aladenize ; n° 2 (Arch. Départ. AM. Z 20).

Trois d'entre eux, aubergistes ou cafetiers, relancent une affaire : tel Jean Alter, cafetier à Draguignan, qui devient propriétaire du *Café-Concert* ; Jean Bœuf, ex-limonadier à Fayence, qui achète *l'Auberge du Cheval Suisse*, sur les bords du Var ; Christophe Hebreard, aubergiste de Saint-Paul de Fayence, tient *l'Auberge du Châlet du Var* ».

Maillan Honoré, Célestin, s'associe, comme ancien marchand de Vidauban, à M. Mayer, facteur d'orgues et accordeur, maison Gilly, faubourg de la Croix-de-Marbre ; Louis-François Martin (32 ans), marchand de chanvre, né et domicilié à Barjols, travaille chez la veuve Colombo et ses fils, dépôt de chanvre, bois de fustet et tôle, 16 rue Droite ; Louis Etienne, né à Metz (32 ans), cocher à Draguignan, est employé chez Boeri, loueur de voitures ; il loge à Nice, vis-à-vis l'Hôtel de l'Europe, chez M. Jean-Baptiste Cabasse, 38 route de France (44).

Chose curieuse : deux originaires du Comté de Nice se trouvent au milieu des réfugiés ; l'un est Louis Magalon (34 ans), tailleur de pierres, né à Guillaumes, marié à Rosalie Ledernez, blanchisseuse ; il résidait à Constemont-Varennes (Aisne) ; il est arrivé à Nice muni d'un passeport du préfet, à Laon, en date du 23 janvier 1852 ; il était à Nice depuis le 14 mai 1852 ; il fut expulsé de France pour avoir proféré des chansons politiques. Le 6 avril 1853, il se présenta au consulat de France. L'autre est Joseph Fossaty (21 ans), qui, bien que né à Saint-Maximin, est fils de sujet sarde. Il fut expulsé, en avril 1852. Son métier est cordonnier ; il se présenta au consulat, le 29 janvier 1853 (45).

Cette vie d'exil aurait fini par être monotone, mais certains pros-crits, dirigés et inspirés par Démosthènes Ollivier, père du futur ministre de Napoléon III, crurent héroïque et efficace de préparer une tentative de rébellion en traversant le Var en force pour soulever le département. Cette tentative n'eut même pas lieu, mais les autorités françaises et sardes furent très vite au courant des intentions des auteurs de « cette sottise affaire » (46). En effet, dès le 12 décembre 1853, Drouyn de Lhuys écrivait au baron de Maussion, nouveau consul de France :

« Un congrès démagogique et révolutionnaire », en ce moment, « lieu à Nice, où les délégués de tous pays sont envoyés par les enne-

(44) Cabasse est un français (*Indicateur du commerce niçois*, édité pour l'an 1855, par la Société typographique de Nice).

(45) Il rentre en France avec un passeport délivré le 11-4-1854.

(46) Mot d'Etienne Arago lui-même, rapporté par Ch. Dupont.

« mis perpétuels de la paix et du repos publics. La France y est re-
 « présentée par plusieurs réfugiés accourus de Londres et Jersey et
 « par quelques anciens représentants arrivés de différentes villes de
 « France et notamment du Midi... Il s'agit, dit-on, de jeter les bases
 « d'une nouvelle société secrète européenne ». (47).

Le 10 juin 1854, une note confidentielle du chancelier Borg don-
 nait sur cette conjuration, où autorités sardes et réfugiés français
 se prenaient au sérieux, des détails pittoresques ; en voici quelques
 extraits :

« Au mois de mars dernier, les réfugiés français les plus exhaltés (sic !)
 « et qui se réunissaient au café de l'Avenir à Nice, encouragés par le
 « plus dangereux des huit fugitifs du fort de la Malgue (Toulon),
 « avaient conçu le projet de traverser le Var du côté de Saint-Martin
 « dans la ferme persuasion qu'à leur seule apparition, les habitants
 « des communes de Vence, du Broc, Saint-Jeannet et autres auraient
 « grossi comme par enchantement la masse et qu'enfin de mieux en
 « mieux, ils auraient envahi la France, détruit le gouvernement im-
 « pèrial et fait renaître la République démocratique ! »

Mais l'échec était inévitable pour cette poignée d'illuminés et La
 Marmora, malgré son indulgence coutumière, dut en expulser quel-
 ques-uns : Achard Honoré, l'instituteur, Louis Sauvan, Pierre Moullet
 (de Saint-Maximin) ; ils furent sur leur demande, embarqués pour
 l'Espagne. Les autres furent relâchés. Borg note, en outre, que trois
 réfugiés, le cordonnier grassois Pascal Servelle (48), le cultivateur
 vençois Alexandre Pastourel, et le boulanger de Solliès-Pont, Théo-
 dore Bonifay, ont acheté, pour 100 frs-or, des carabines à un armurier,
 sous les arcades de la place Victor (49). Pour terminer, Borg affirme
 que Démosthènes Ollivier était persuadé que :

« ceux qui de Nice passeraient dans l'arrondissement de Grasse
 « pourraient être suivis par un grand nombre d'hommes du peuple
 « du Comté dont l'oisiveté les ferait aller partout dans l'espoir de
 « profiter du pillage » (50).

* * *

Il nous reste à voir la réaction de l'opinion publique niçoise face
 à de tels événements.

(47) Arch. Dép. Alpes Maritimes : série Z 33.

(48) Orthographié dans le document : *Cered*.

(49) Aujourd'hui : place Garibaldi.

(50) Arch. Départ. Alpes-Maritimes : Z 300 (Note et signalement de réfugiés).

On a déjà constaté que les proscrits ne furent point mis à part comme des pestiférés. Charles Dupont l'affirme, sans détours (51) ; écoutons-le :

« Duteil et ses compagnons d'infortune arrivèrent à Nice le 17 « décembre au soir, dans un état de dénuement qui intéressa presque « tout le monde à leur situation... Ils (les réfugiés) surent mériter « l'estime et la sympathie de la population entière... ».

Pour la presse qui prend, à ce moment-là, une grande importance à Nice, la réaction reflète l'ensemble de l'opinion ; si des journaux de langue italienne, gouvernementaux, comme *Il Nizzardo*, restent assez indifférents ; si l'organe bilingue ; la *Sentinela Cattolica* se révèle parfois hostile, il n'en est pas de même pour le journal de langue française : *L'Avenir de Nice*, de tendance libérale, voire socialisante et pro-française qui a succédé à *L'Echo des Alpes-Maritimes*, fondé en 1848.

Il suffit de parcourir quelques numéros pour s'en persuader ; Dès le 18 décembre 1851, les rédacteurs imprimaient à propos de l'accueil à réserver aux proscrits :

« Il ne s'agit pas ici d'opinions politiques, mais d'humanité, Dans « la proscription et le malheur, il n'y a pas d'ennemis : il n'y a que « des frères ». (52)

Le 6 janvier 1852, le journal insérait une lettre ouverte de Camille Duteil, où celui-ci répondait à Macquan, rédacteur en chef de l'organe gouvernemental : *L'Union du Var* ; il y était dit, entre autres :

« Que les autorités piémontaises ont eu pour nous tous les égards « dûs au malheur et que c'est chez les habitants de Nice que la « plupart de mes compagnons ont trouvé asile et travail » (53).

Les numéros 514 à 527 (pour décembre 1852) et 528 à 532 (pour janvier 1853) ont une série d'articles intitulés : *La Démocratie Socialiste*, très hostiles au nouvel empereur et où se reconnaissent certaines tournures de tribuns varois ; il est avéré même qu'Henri Joubaud (du Gard) y collabora...

Le journal relate aussi les actes de générosité à l'égard des réfugiés. Dans son numéro du 16 janvier 1853, il explique que le constructeur du pont de la Madeleine sur le Var, M. Charles Castagnone a remis 129 francs-or 35 de péage aux pauvres des émigrations française et italienne, par le truchement du géomètre Barraya. Et le journal ajoute :

(51) OP. cit. Page 251.

(52) Archives de la ville de Nice : collection de *L'Avenir de Nice*.

(53) La lettre est du 3 janvier 1852.

«... Ne serait-ce que pour exprimer aux deux émigrations que Nice regarde leurs pauvres comme les siens propres... »

Le numéro 541, du jeudi 20 janvier 1853, porte ceci :

« Une somme de 43 francs qui nous a été adressée pour les pauvres de l'émigration française a été remise hier au Comité français (54) qui s'est chargé d'en faire la distribution ».

Dans le numéro 602, du 6 avril 1853, il salue la fin du journal italien : *L'Osservatore del Varo* et parle de la naissance du *Nizzardo*.

Dans le numéro 741, du lundi 19 septembre 1853, il retrace le beau geste de dévouement de deux réfugiés français, Pastorelly (55) de Vence, et Derbes (56), de Barcelonnette, qui sauvent une jeune fille tombée dans le Paillon. Toutes les annonces des émigrés désireux de s'assurer une clientèle sont gracieusement insérées dans le journal niçois.

Telle fut l'attitude des populations de notre Comté à une époque particulièrement difficile de notre histoire. Les incidences du coup d'Etat du 2 décembre 1851 sur l'évolution de l'opinion niçoise à l'égard de la France étaient peu connues. Paradoxalement, la présence sur le sol niçard de ces représentants forcés de notre pays accoutume nos aïeux à les mieux connaître. Chose en apparence contradictoire, ces relations quotidiennes entre Provençaux et Niçois donneront au rattachement de 1860, huit ans plus tard, un sens beaucoup plus précis.

André COMPAN

Secrétaire Général de l'Academia Nissarda (Nice).

(54) Présidé par l'ex-courrier François Cyrille, de Draguignan.

(55) Orthographié *Pastorel* par les services du journal.

(56) Orthographié *Derbec*; François Derbès, 24 ans, boulanger à Barcelonnette; fait sa soumission le 22 mai 1854.